



Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 39

Nombre de conseillers
municipaux présents : 29

L'an deux mille vingt et un et le seize décembre, le conseil municipal de Meyzieu s'est réuni, avec un public réduit, afin de respecter les gestes barrières, dont la distanciation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Christophe QUINIOU, maire.

Présents : Christophe QUINIOU, Odette GARBRECHT, Gérard REVELLIN, Lionel CLARINI, Marie BUFFIN, Robert PELLARINI, Huguette FAZ, Grégory ACHARD, Véronique BOISSIERE, Christophe ROBERT, Pascale NACCACHE, Bernard DUMAS, Monique AGUILERA, Guy BIDAUD, Stéphane PINSON, Delphine DELOYS DUGOUR, Manuel TRARIEUX, Angélique VIRGONE, Anne-Marie DUBOST, Christian DUCARRE, Bernard MOUSSEY, Sylvie NORMAND, Radia LEGOUAD HASSEINE, Issam BENZEGHIBA, Anne MATHIEU PESTEIL, Nicolas BERNARD, Valerian PEPE, Alain PECHEREAU, Florence BOISSEAUD

Excusés : Bénédicte PLACE, Valérie FOUR, Michael OZER, Sandra ROMANO, Axel MARIN, Aline SARKISSIAN

Absents : Hervé DELEPINE, Sylvie SIMONETTI, Bérangère FINE, Xavier-Marie VIEL

Procurations : Bénédicte PLACE à Christophe QUINIOU, Valérie FOUR à Odette GARBRECHT, Michael OZER à Marie BUFFIN, Sandra ROMANO à Gérard REVELLIN, Axel MARIN à Radia LEGOUAD HASSEINE, Aline SARKISSIAN à Lionel CLARINI

Secrétaire : Guy BIDAUD

N° 2021.VII.116 : commission "Développement" - Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H.) modification n° 3 - demande d'inscription d'emplacements réservés (E.R.) au profit de la commune.

Le Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat actuel a été approuvé le 13 mai 2019. Afin d'accompagner la mise en œuvre du nouveau projet métropolitain et les projets locaux, la Métropole a engagé une modification de ce Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H).

Dans ce cadre et après un important travail de recensement, la commune a précisé à la métropole de Lyon, par courrier du 18 décembre 2020, les demandes de modifications du PLU-H, parmi lesquelles deux inscriptions d'emplacements réservés (ER) au bénéfice de la commune.

Le premier n° 24 (213 - Tableau Métropole) concerne l'inscription d'un emplacement réservé pour équipement public sportif en complément des équipements sportifs existants dans le secteur des Servièrès, en partie sur les parcelles CA 20 et CA 21, situées entre la ligne de Tramway au Nord et le boulevard Monge, afin de répondre aux besoins des habitants.

Le second n° 27 (212 - Tableau Métropole) concerne l'inscription d'un emplacement pour réalisation d'un équipement municipal dédié à la petite enfance, situé de part et d'autre de l'impasse Joseph Desbois afin de répondre aux besoins des habitants du centre de la commune.

La ville doit confirmer à la métropole de Lyon la demande d'inscription des deux (2) emplacements réservés (ER) identifiés ci-dessus, dans le cadre de la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H),

La commission "Développement", réunie le 1^{er} décembre 2021 a émis, à l'unanimité, un avis favorable.

Le maire invite le conseil à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant les explications du rapporteur et à l'unanimité,

- ✓ **CONFIRME** la demande d'inscription des deux (2) emplacements réservés (ER) au bénéfice de la commune.



Le maire,

Christophe QUINIOU